

Non au Plan Praver-Begin, forme de nettoyage ethnique de la Palestine.

L'expression de « nettoyage ethnique » est due à l'historien israélien Ilan Pappé, à propos de la Nakba (catastrophe), marquée par l'expulsion par les groupes armés sionistes, puis par l'armée d'Israël, d'environ 750.000 Palestiniens, de la fin de 1947 à l'été 1949. La Nakba a été marquée par de nombreux massacres de villageois palestiniens. Le but de ce nettoyage ethnique n'était pas d'exterminer la population palestinienne, mais de la chasser de ses terres, en la terrorisant pour la faire partir plus vite. Aujourd'hui, des Palestiniens sont chassés de leurs terres ; le nettoyage ethnique continue, sans qu'il y ait de massacre ; mais la répression quotidienne par l'armée israélienne fait des morts parmi les Palestiniens dans les Territoires Occupés. Les Bédouins du Naqab/Néguev sont particulièrement menacés.

Les Bédouins du Naqab/Néguev.

-Le plan de partage de la Palestine de 1947 a donné à Israël le désert du Naqab/Néguev. Il n'y avait pratiquement pas de colonies juives, mais les Bédouins y vivaient, de façon semi-nomade, se déplaçant avec leurs troupeaux.

-Après la création d'Israël en 1948, le gouvernement israélien n'a jamais reconnu les droits des Bédouins sur leurs terres du Naqab/ Néguev.

-A partir des années 1960, le gouvernement israélien a mis en place un plan de sédentarisation forcée des Bédouins, en essayant de les installer dans 7 villes créées au Nord-Est du Néguev : ces villes les plus pauvres d'Israël, avec un chômage très élevé et d'énormes problèmes sociaux, ont été comparées aux townships sud-africains du temps de l'apartheid.

-La moitié des Bédouins a refusé cette solution et a continué à vivre dans 45 villages « non reconnus », privés des services publics et infrastructures de base. Dans le même temps, les colonies juives se développent dans le Néguev.

-Le gouvernement israélien fait démolir les villages « non reconnus » sans compensation pour les Bédouins, pourtant citoyens israéliens(comme tous les Palestiniens ou Arabes israéliens) et servant parfois dans l'armée israélienne sur la base du volontariat.

-Les Bédouins reconstruisent leurs villages (certains ont été reconstruits des dizaines de fois), mais récemment les autorités israéliennes se sont mises à planter des arbres pour empêcher le retour des Bédouins, considérés comme un problème.

Les Bédouins dépossédés de leurs terres.

-En 1952 il ne restait plus que 12.000 Bédouins dans la Naqab, ils sont aujourd'hui environ 200.000 soit le tiers de la population .

-Sur les 13.000 km² du Néguev, les colons juifs en occupent 1000 km², les Bédouins n'en occupent plus que 320 km². La proposition de loi en cours d'examen par les députés israéliens ne devrait leur laisser que 150 km²

Le Plan Praver-Begin, destiné à régler le « problème des Bédouins » par leur déplacement forcé

-Ce plan a été approuvé en septembre 2011. Le 3 janvier 2012 a été publié un projet de loi intitulé « Régulation de l'installation des Bédouins dans le Néguev ».

-La proposition de loi Praver-Begin a été déposée sur le bureau de la Knesset (Parlement israélien) le 6 mai dernier.

-Elle a été votée en première lecture le 24 juin (par 43 pour, 40 contre et 37 abstentions). Beaucoup des députés qui ont voté contre ou se sont abstenus la trouvent trop favorable aux Bédouins. Elle doit encore passer 2 fois devant la Knesset en vue de son adoption définitive.

Le contenu et les conséquences de cette loi

-Un semblant de reconnaissance ; si, après des démarches complexes, les droits individuels des Bédouins sont reconnus sur une terre, ceux dont les droits sont reconnus recevront, de façon individuelle, une terre correspondant au maximum à la moitié de la surface de celle qui leur est reconnue ; celle-ci devra être débarrassée de toute construction, arbre ou animal ; la terre reçue en dédommagement sera située dans un lieu choisi par les services gouvernementaux israéliens.

-La loi menace l'existence même de la communauté bédouine :

- elle a pour but de confisquer la terre ;
- elle augmente le pouvoir des instances gouvernementales ;
- elle engendre d'inutiles querelles familiales ;
- elle diminue la protection judiciaire des Bédouins ;
- elle ne comporte aucun souci de planification de l'habitat ;
- elle prévoit une fausse concertation ;

-sa mise en œuvre engendrera de grandes souffrances.

-Elle aboutira à l'expulsion forcée d'au moins 30.000 à 40.000 personnes (certains vont jusqu'à 70.000) ayant la citoyenneté israélienne.

-Le gouvernement israélien prétend que la loi améliorera la situation matérielle des Bédouins, tout en reconnaissant qu'au moins 30.000 d'entre eux seront déplacés.

D'autres communautés bédouines sont menacées, dans les territoires occupés par Israël, où les Bédouins sont des Palestiniens et n'ont pas la citoyenneté israélienne.

Dans les territoires occupés, les colonies se développent au détriment des habitants palestiniens menacés de nettoyage ethnique : aujourd'hui les colons contrôlent 43 % des terres.

Quelques citations :

« Il faudrait que nous transformions les Bédouins en un prolétariat urbain pour l'industrie, les services publics, la construction et l'agriculture... Le Bédouin ne vivrait plus sur ses terres avec son troupeau, mais deviendrait une personne urbaine qui rentre chez lui et enfiler ses pantoufles. Les enfants iraient à l'école avec les cheveux bien peignés. Ceci serait une révolution, mais c'est réalisable en deux générations... ce phénomène des Bédouins disparaîtra. »

Moshe Dayan en 1963

« Nous sommes un état-nation, ceci veut dire que la souveraineté absolue du pays est réservée au peuple juif... Laisser certaines zones du territoire israélien, par exemple au Néguev, sans majorité juive, constitue une réelle menace. »

Netanyahou, le 25 juillet 2010

Signez la pétition en faveur des Bédouins du Néguev sur le site de l'Association France-Palestine Solidarité : www.france-palestine.org

ASSOCIATION FRANCE-PALESTINE SOLIDARITÉ
GROUPE DU PAYS DE CONROUAILLE
12 Rue Ch. de Foucauld – 29100 Douarnenez

**NON AU NETTOYAGE ETHNIQUE
PAR ISRAËL
DES BÉDOUINS DU NAQAB / NÉGUEV !**

Les Bédouins du Néguev sont des populations palestiniennes d'Israël et possèdent la citoyenneté israélienne. Ils sont harcelés de façon permanente par les autorités israéliennes pour les chasser et les déposséder de leurs terres ancestrales au profit d'installations juives.

Depuis les années 1960 les autorités israéliennes ont voulu forcer les Bédouins à s'installer dans 7 villes au Nord-Est de la région. Ces villes sont les plus pauvres d'Israël et connaissent de graves problèmes sociaux.

Ils vivent pour la moitié d'entre eux dans 45 villages « non reconnus » par les autorités, le plus souvent sans eau, ni électricité, sans écoles, ni routes. Les autorités israéliennes détruisent régulièrement ces villages à coups de bulldozer. Certains ont été détruits plusieurs dizaines de fois, ainsi que leurs cultures.

Le parlement israélien a approuvé le 24 juin en première lecture la loi Praver-Begin. Cette loi aura pour conséquence le déplacement forcé d'au moins 30.000 à 40.000 Bédouins. Ceux dont les droits individuels sur une terre seront reconnus devront la laisser sans constructions, arbres et animaux et devront la quitter. Ils recevront une terre de superficie moitié moindre, située dans un endroit qui sera choisi par les services gouvernementaux.

Cette loi menace l'existence même de la communauté bédouine. Elle marque la volonté de judaïsation de la région du Naqab/Néguev. Elle est en contradiction avec les recommandations du Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels, qui a demandé en 2011 à Israël de renoncer à l'évacuation forcée des habitants Bédouins et de cesser la démolition de leurs maisons et villages « non reconnus ».

Les habitants bédouins des villages non-reconnus doivent être traités comme des citoyens égaux aux droits égaux à ceux des autres citoyens israéliens. Les villages interdits doivent être reconnus et organisés selon des normes d'aménagement équitables. Les droits de propriété des Bédouins sur leurs terres doivent être formellement reconnus.

Pour arrêter le Plan Praver-Begin, signez la pétition sur le site de l'AFPS :

<http://www.france-palestine.org/Arretez-le-Plan-Praver>

**ASSOCIATION FRANCE-PALESTINE SOLIDARITÉ
GROUPE DU PAYS DE CORNOUAILLE
12 Rue Charles de Foucauld – 29100 Douarnenez**